

Épreuve de TECHNIQUES D'EXPRESSION
Compréhension, expression et culture générale.
Durée 1h30
Examen Midterm S1-2020

Consignes :

À partir de vos connaissances et de ce que vous aurez retenu des deux articles proposés (page 2 à 7), proposez une argumentation autour de la question suivante :

À l'heure du tout numérique et de la place grandissante des nouvelles technologies dans nos vies, peut-on considérer que la place réservée à la bienveillance et à l'empathie tend à s'étendre dans les relations sociales ?

Votre argumentaire doit aborder des notions, des données et des idées issues de chaque article. Il doit être **lisible**, **structuré** et répondre à la question.

David Doucet : « Il y a de la place pour la bienveillance sur Internet »

L'ancien rédacteur en chef des Inrockuptibles, licencié suite au scandale de la Ligue du LOL, revient avec un ouvrage consacré aux tribunaux numériques. Entretien.

Vice_15 octobre 2020

David Doucet, ancien rédacteur en chef des *Inrockuptibles*, vient de publier *La Haine en ligne*, un ouvrage dans lequel il explore les rouages et les conséquences des opérations punitives dont Internet est devenu le théâtre quasi-permanent. Aujourd'hui, en effet, il suffit d'une vieille casserole exhumée ou d'une accusation lancée sur le web pour que la foule numérique détruise la vie de la cible du jour. David Doucet le sait bien : en février 2019, il a été licencié de son poste aux *Inrockuptibles* suite au scandale de la Ligue du LOL.

Au fil de son enquête, David Doucet a rencontré de nombreuses victimes de ces lynchages en ligne : Amandine du 38, Mennel Ibtissem, Philippe Caubère, Julie Graziani, Mehdi Meklat... Certains sont encore moqués dans les rues douze ans plus tard, d'autres ont vu leur famille les abandonner par honte. On a rencontré le journaliste pour parler de cette « néo-flétrissure » dont Internet s'est fait la spécialité.

Pourquoi écrire un livre sur la « haine en ligne » ?

Je voulais documenter les conséquences des lynchages en ligne. Quand on parle de « mort sociale » et d'Internet, ça paraît assez abstrait alors que cette réalité recouvre souvent la destruction d'une carrière, d'une famille, d'un tissu social. Après un lynchage en ligne, la traversée du désert est souvent traumatique. Mon livre est un voyage au pays des damnés, ceux qu'Internet a broyé avant de passer à une autre cible. Chaque cas m'a étonné par sa violence, son côté effroyable. Beaucoup de ces rencontres m'ont vraiment ému. Contrairement à eux, je suis un privilégié puisque bien qu'ayant vécu la violence des réseaux sociaux, j'ai eu un entourage et des collègues qui m'ont soutenu ainsi qu'une grande maison d'édition qui m'a fait confiance. Mon livre ne va pas changer la face du monde, mais si les gens qui le lisent, réfléchissent à deux fois avant de participer à une humiliation en ligne, ce sera déjà bien.

J'avoue avoir pas mal angoissé en lisant ton livre, notamment parce qu'il donne l'impression que ça peut arriver à n'importe qui.

Tous les gens qui l'ont lu m'ont dit qu'ils en étaient sortis déprimés. Ça peut toucher n'importe qui, en effet. On peut tous être victime de mort sociale. Les gens pensent toujours que c'est mérité. Mais en vérité, on peut toujours trouver une raison de se moquer de quelqu'un, et personne ne mérite de vivre une telle humiliation publique. Jusqu'en 1848, en France, ce genre de châtiment était officiel : le coupable était attaché à un pilori, dans un quartier précis, les gens lui crachaient dessus durant quelques jours, puis il rentrait chez lui et pouvait déménager. Aujourd'hui, tu ne peux plus déménager.

Dans mes souvenirs, Internet était moins méchant avant. Comment expliquer la nouvelle popularité du lynchage numérique ?

Je crois que ce genre de comportement tribal fait partie de la nature humaine, malheureusement. Ça peut arriver avec trois personnes comme avec un million, mais peut-être qu'Internet a amplifié ça en introduisant un effet de transparence. On est comme dans un panoptique géant, et chaque faux pas se paie cash. C'est aussi encouragé par

les grosses plateformes et leur modèle commercial qui pousse à la polarisation. Structuellement, elles sont faites pour mettre en avant les conflits qu'elles abritent. On peut donc dire que la croissance des GAFAM est sans doute pour quelque chose dans cette amplification démesurée.

Qu'est-ce qui sonne le début d'une nouvelle campagne de cyberharcèlement dans un tel environnement ?

C'est difficile à déterminer. Ça part souvent de militants politiques ou de personnes engagées, quand même. Mais pas forcément. La séquence qui valu la mort sociale à Julie Graziani a été isolée par un internaute ordinaire. Dans certains cas, ce sont des influenceurs qui lancent la campagne, et d'autres fois des médias.

Ton livre parle beaucoup du rôle des médias dans ces « morts sociales » par Internet, justement. Pourquoi les mêmes français sont-ils si mauvais ?

Dans le cas d'Amandine du 38, par exemple, la responsabilité des médias est totale. Des animateurs de NRJ ont passé la séquence à l'antenne et des journalistes sont allés interviewer ses camarades à la sortie du collège. Vingt ans plus tard, elle est importunée quasiment tous les jours. Pendant l'affaire Mennel Ibtissem, qui a été exclue de *The Voice* pour des propos tenus sur sa page Facebook, on a vu des titres tapageurs genre « Apologie du terrorisme » et des articles qui décontextualisaient complètement la publication incriminée. Difficile d'en vouloir aux gens qui ne savaient pas et qui ont jeté la pierre après avoir lu ces papiers. Les médias rendent aussi ces lynchages indélébiles, car ce sont leurs articles qui remontent dans les moteurs de recherche.

Pour la défense des médias, on pourrait dire que ces faux-pas sont liés à la précarisation du métier sur Internet.

Comme je le dis dans le livre, le train du buzz ne sifflera qu'une fois. Les médias montent les histoires rapidement pour doubler leurs concurrents et ne reviennent pas dessus après-coup. Je ne peux pas jouer les père-la-morale parce que j'ai moi-même contribué à ce système quand j'étais rédacteur en chef des *Inrocks*. Comme on avait assez peu de moyens, une partie du site était basée sur la curation. On a sans doute participé à des lynchages en publiant des articles bricolés avec trois ou quatre tweets. C'était du *clickbait*, mais ça nous assurait une audience minimum qui nous permettait de publier des reportages de qualité. Grâce à la vidéo de Cyril Hanouna qui faisait 100 000 vues, on pouvait lancer un article sur les rescapés de Boko Haram au Niger qui allait en faire 3 000.

Amandine, Mennel, Mehdi Meklat... Comment se portent les victimes de « mort sociale » que tu as rencontrées ?

Certains en veulent aux médias. Mais la plupart sont résignés, abattus, écrasés par un sentiment de honte. Ils se disent qu'ils ne pourront jamais obtenir réparation du préjudice subi, que les dégâts sont tellement importants que même le plus gros porte-voix ne leur permettra pas de faire entendre leur version des faits. Toute relation nouée après coup se crée avec un boulet au pied. La nature humaine n'est pas forcément bienveillante. Pour une vidéo maladroite, tu passes pour un débile aux yeux des gens, et il faut se battre pour son intégrité à chaque nouvelle rencontre. Pourtant, je n'ai pas senti de désir de revanche. Même la mère de cette adolescente qui s'est suicidée à 16 ans après avoir été harcelée n'était pas en colère. Elle espère simplement que le drame qui a touché sa famille puisse sensibiliser les pouvoirs publics afin d'en éviter de nouveaux.

Le problème, c'est que beaucoup de gens ne semblent pas comprendre à quel point ça peut être destructeur. Je pense à ce vieux tweet de Tyler The Creator. Quand tu ne l'as pas vécu, c'est difficile d'imaginer ce que ça représente. Un commentaire malveillant, ça peut paraître rien. Mais quand ils arrivent par milliers... Ça terrorise, ça assomme la

cible qui sent que des milliers de personnes lui en veulent. Et comme cette foule n'a pas de porte-parole ou de meneur, il est impossible de négocier. D'un seul coup, tu n'existes plus. Tes amis, tes collègues, parfois même ta famille te lâchent. Ça génère souvent des dépressions lourdes. Beaucoup de gens ont eu des idées noires après leur lynchage en ligne. Quand j'ai rencontré Mennel, elle était dans un genre de « coma », comme elle disait elle-même. Et les lyncheurs n'ont pas forcément conscience de tout ça. C'est facile de déshumaniser quelqu'un qu'on ne voit pas souffrir et pleurer. Et sur Internet, personne ne va entraver ton bras vengeur.

D'ailleurs, qui sont ces lyncheurs ?

Tout part souvent de minorités actives. Même si je crois que ce terme est tellement fourre-tout qu'il ne veut rien dire, la « cancel culture » découle de la colère de minorités sous-représentées dont le besoin de justice n'a pas été entendu. C'est le cas de mouvements comme Black Lives Matter. Internet a révélé beaucoup d'injustices invisibles auparavant : les violences policières, les contrôles au faciès, les violences sexuelles et sexistes. Les demandes de ces minorités concernent ces problèmes, et le pouvoir leur répond peut être trop lentement. On ne pourra pas enrayer les lynchages en ligne qui découlent parfois de cette « cancel culture » sans répondre à ces problèmes systémiques. Un tribunal met un an à se saisir d'une affaire mais un tweet part en une seconde... Quand l'institution judiciaire sera plus réactive, peut-être que les procès n'auront pas lieu sur les réseaux sociaux.

Beaucoup d'affaires de cyberharcèlement n'ont rien à voir avec des causes politiques, quand même.

En vérité, on peut tous pratiquer le lynchage en ligne. Pour le livre, j'ai essayé de rencontrer le militant LGBT qui a revendiqué sa non-binarité le plateau d'Arrêt sur images. Il n'a commis aucun crime, aucun méfait. Il a juste exprimé une opinion, peut-être de façon maladroite, et il va le payer pendant très longtemps. Sur Messenger, on trouve des gifs à son effigie. On rit de lui sans comprendre que nous participons à son lynchage de façon permanente. Un même pour nous, c'est du cyberharcèlement continu pour lui. Par contre, je ne pense pas que ce genre de malveillance reflète tous les comportements sur Internet. La majorité des gens est silencieuse, elle n'intervient pas par peur de se faire éclabousser. C'est la spirale du silence dont parlait Elisabeth Noelle-Neumann. Il y a de la place pour la bienveillance sur Internet, mais elle est peut-être moins mise en avant.

Comment faire pour contrôler les campagnes de haine sur Internet ?

Il faut plus de moyens pour la justice française. La loi Avia demandait la création d'un parquet spécialisé. C'est bien ! Mais il faut des moyens procéduraux, humains et financiers pour que la justice puisse répondre à l'instantanéité des réseaux sociaux. Pour le moment, ça prend trop de temps. Les GAFAM devraient trouver un moyen de protéger la présomption d'innocence, mettre plus de moyens dans la modération et revoir leur modèle commercial pour qu'il ne soit plus basé sur la polarisation. On ne peut pas déléguer la justice à des entreprises privées qui relèvent du droit américain.

Toute l'introduction du livre repose sur ton implication dans la Ligue du LOL.

Pourquoi ? Impossible de revenir sur scène sans assumer ?

J'ai hésité à laisser cette introduction parce que j'avais peur que mon histoire occulte les témoignages du livre. On en a parlé avec mon éditrice et on a décidé que j'avais un devoir de transparence vis-à-vis du lecteur. J'ai essayé de décrire ce qui m'est arrivé de la façon la plus factuelle possible. Ce n'est pas un plaidoyer. L'objectif était de montrer pourquoi j'en étais venu à enquêter là-dessus. C'était une forme de mise à plat. J'essaie d'agir sans juger, en tant que journaliste, pas en tant que témoin ou victime. J'ai essayé de ne pas tomber dans le piège de juger ces justiciers. En réalisant plus d'une centaine d'entretiens, j'espère permettre au lecteur de se forger sa propre opinion.

L'affaire Mila expliquée : insultes contre l'islam, menaces contre une lycéenne et réaction politique « maladroite »

Cela aurait pu rester une vidéo postée par une ado sur Instagram. C'est devenu une affaire aux dimensions politiques et judiciaires, et aux conséquences bien réelles pour la jeune fille.

Le Monde_30 janvier 2020
Mattéa Battaglia

Cela aurait pu rester une vidéo en *live* postée par une adolescente sur Instagram un samedi. C'est devenu ce que l'on appelle désormais « l'affaire Mila ». Cette lycéenne homosexuelle aux cheveux mauves a été insultée et menacée de mort, pour avoir tenu, le 18 janvier en *live* sur Instagram, des propos insultants envers l'islam. La première enquête ouverte, du chef de « provocation à la haine à l'égard d'un groupe de personnes, à raison de leur appartenance à une race ou une religion déterminée », vient d'être classée sans suite par le parquet de Vienne. Mais, face à la gravité des menaces qui continuent d'être proférées contre elle, Mila a dû être déscolarisée.

L'affaire a pris une nouvelle dimension lorsque la ministre de la justice, Nicole Belloubet, invitée à s'exprimer sur le sujet sur *Europe 1* mercredi 29 janvier, a été accusée de vouloir remettre en cause le droit au blasphème (qui n'est pas un délit en France), en déclarant que l'insulte contre une religion constituait « évidemment une atteinte à la liberté de conscience ».

Avant le rétropédalage de la ministre, qui a « précisé » ses propos en reconnaissant une expression « maladroite », des personnalités politiques de tous bords se sont indignées sur Twitter, comme la sénatrice socialiste de l'Oise Laurence Rossignol. Dans un tweet, l'ex-ministre de la famille et des droits des femmes rappelle qu'« en France, il est interdit d'insulter les adeptes d'une religion mais on peut insulter une religion, ses figures, ses symboles ».

Il n'en fallait pas moins pour raviver le débat autour de ce sujet sensible. Depuis le début de cette affaire, deux camps s'opposent et s'affrontent sur les réseaux sociaux : #JeSuisMila ou #JeNeSuisPasMila.

« Je déteste la religion »

Mila a 16 ans, elle vit dans la région lyonnaise, et se passionne pour le chant. C'est sur Instagram qu'elle partage ses avis, raconte sa vie, poste des vidéos d'elle, papote avec ses followers, assume son homosexualité.

Le 18 janvier, elle est en *live* avec ses abonnés, disposée à parler « de tout un tas de choses » : styles de filles, styles de gars, préférences amoureuses, « pas vraiment les rebeus » glisse une fille en commentaire, « pareil pour moi, pas mon style » répond Mila. Jusqu'à ce que l'un des abonnées de Mila lui fasse des avances, qu'elle rejette. Il la traite

alors de raciste et semble être l'élément déclencheur du cyberharcèlement qu'elle subira ensuite.

Le débat dérape vite et se concentre sur la religion tandis que la lycéenne affirme « *rejeter toutes les religions* ». Elle n'est « *pas du tout raciste* », assure-t-elle, « *puisque on ne peut pas être raciste envers une religion.* » Une seconde vidéo publiée en « *story* » (des vidéos censées rester visibles pendant uniquement 24 heures) et rapidement relayée déclenche les torrents d'injures et menaces de mort à son égard. Elle y critique vertement l'islam :

« Je déteste la religion, (...) le Coran il n'y a que de la haine là-dedans, l'islam c'est de la merde. (...) J'ai dit ce que j'en pensais, vous n'allez pas me le faire regretter. Il y a encore des gens qui vont s'exciter, j'en ai clairement rien à foutre, je dis ce que je veux, ce que je pense. Votre religion, c'est de la merde, votre Dieu, je lui mets un doigt dans le trou du cul, merci, au revoir. »

Sur le site identitaire Bellica (appartenant à un mouvement d'extrême droite à l'idéologie raciste), qui a recueilli le témoignage de Mila dès le mardi 21 janvier, puis dans Checknews, sur le site de *Libération*, à qui elle s'est confiée le lendemain, la lycéenne se justifie : « *Contrairement à eux, je n'ai insulté personne, ni menacé, ni appelé à la violence envers qui que ce soit. Ce que j'ai fait, c'est du blasphème, c'est une critique générale des religions, et rien d'autre.* »

« Je recevais 200 messages de pure haine à la minute »

Pendant ce temps, sa vidéo est enregistrée, diffusée, et commentée sur Twitter et Snapchat. Sa messagerie Instagram explose : « *je recevais 200 messages de pure haine à la minute* », des faux comptes sont créés à son nom, explique-t-elle à Bellica, qui a mis en ligne des captures d'écran des messages ultra violents qu'elle a reçus.

Des informations personnelles la concernant, comme son adresse ou le nom de son lycée, sont divulguées :

« Je peux plus mettre un pied dans mon lycée et je ne peux même pas changer de lycée parce que c'est la France entière qui veut ma peau ».

Depuis le début de l'affaire, Mila vit cloîtrée chez elle. « *Déscolarisée de fait* », assure son avocat, Richard Malka, même si l'académie de Grenoble – dont la jeune fille dépend – dément toute éviction de son lycée du nord de l'Isère et assure que la « *continuité pédagogique, à distance, est assurée* ».

Dès le lundi 20 janvier, des policiers étaient présents dans l'établissement, « *pour la protéger et éviter les problèmes, au cas où* », explique-t-on dans l'entourage du recteur. Des élèves en ont déduit que l'adolescente avait eu besoin d'« *être exfiltrée* ». Il n'en est rien : Mila – qui n'a pas souhaité nous répondre autrement que par la voix de son avocat – n'avait même pas fait le déplacement. « *L'éducation nationale se préoccupe de sa situation, mais il est difficile de trouver un établissement capable aujourd'hui d'assurer sa sécurité* », avance M^e Malka, pour qui « *de nombreuses menaces ont émané d'élèves de son lycée* ».

« Notre stratégie pour que cette jeune fille reprenne une scolarité normale n'est pas encore arrêtée », commente-t-on du côté du rectorat.

« Qui sème le vent récolte la tempête »

L'affaire Mila a aussi créé des dissensions au sein des institutions religieuses. Le jeudi 23 janvier, le délégué général du Conseil français du culte musulman (CFCM), Abdallah

Zekri, a estimé dans l'émission *Les Vraies Voix* sur Sud Radio : « *qui sème le vent récolte la tempête* ». « *Elle l'a cherché, elle assume* », a-t-il encore lancé, tout en se disant « *contre* » les menaces de mort qu'elle a reçues.

Le 28, la polémique ne cessant d'enfler et après notamment les déclarations de la secrétaire d'Etat à l'égalité femmes-hommes, Marlène Schiappa, considérant ces propos comme « *criminels* », le tout nouveau président du CFCM, Mohammed Moussaoui, publiait dans un communiqué, suite à son premier « appel à la retenue », « une mise au point » pour rappeler la position officielle du CFCM. « *Toutefois l'expression l'a cherché, utilisée par A. Zekri, et sortie de son contexte, pour pointer la responsabilité de la jeune fille face aux propos qu'elle a tenus, n'était pas appropriée.* »

Deux enquêtes ouvertes

Au terme des investigations confiées à la section de recherche de la gendarmerie nationale de Grenoble, le parquet a classé sans suite, ce vendredi 30 janvier, la première enquête ouverte pour « provocation à la haine raciale ». En revanche, selon le procureur de Vienne, Jérôme Bourrier, la seconde enquête « *ouverte du chef de menaces de mort, menace de commettre un crime, harcèlement* », se poursuit, et sera « *plus longue* », ajoute-t-il.

« Les menaces qui ont été proférées – et qui continuent à l'être – proviennent d'individus agissant sous couvert d'anonymat et même sous faux pseudonymes. Impossible de dire, pour l'heure, si figurent parmi ces personnes des élèves du même lycée, tempère-t-il, mais cela fait l'objet d'investigations ».